



PREMIÈRE COTATION DES ACTIONS REGROUPÉES (ALEUP / FR0013514114) ET AJUSTEMENT DES CARACTÉRISTIQUES DES AUTRES VALEURS MOBILIÈRES

Europlasma, expert des solutions de dépollution, annonce la réalisation, conformément au calendrier annoncé le 4 juin 2020, du regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle contre 2.000 anciennes, et le début, à compter de demain, des négociations des actions issues du regroupement.

Ce regroupement permet au Groupe de renouer avec un cours de bourse plus conforme aux standards du marché et aux attentes des investisseurs, tout en tendant à réduire la volatilité du titre.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre d'actions regroupées : 4.555.243 titres ;
- Code ISIN des actions regroupées : FR0013514114 ;
- Code mnémorique des actions regroupées : ALEUP.

L'actionnaire qui n'a pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 2.000 sera indemnisé à hauteur de ses rompus restants dans un délai de 30 jours par son intermédiaire financier.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès d'Euronext Paris selon le calendrier indicatif suivant :

OPERATIONS DE REGROUPEMENT	
Première cotation des actions nouvelles	7 juillet 2020
Record date	8 juillet 2020
Attribution des actions nouvelles	9 juillet 2020
GESTION DES ROMPUS	
Date début indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	9 juillet 2020
Date limite indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	10 août 2020

Le Groupe met à la disposition de ses actionnaires une [FAQ](#).

Pour toute question supplémentaire, il les invite à se rapprocher du service Relations investisseurs.

De plus, le Conseil d'administration a décidé le 12 juin 2020, de procéder à l'ajustement de la parité d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, selon les modalités suivantes :

- Ajustement des modalités d'exercice des obligations convertibles en actions nouvelles (les « OCA ») et des bons de souscription d'action qui y sont attachés le cas échéant (les « BSA » et ensemble avec les OCA, les « OCABSA ») émis dans le cadre du contrat de financement conclu avec le fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGOS ») en date du 24 juin 2019 (les « BEOCABSA »), de sorte qu'à compter du 7 juillet 2020, (i) s'agissant des OCA, la valeur nominale des actions sera modifiée afin de refléter la valeur nominale des actions après les opérations de regroupement (soit 2 euros par action) et (ii) 2.000 BSA donneront droit de souscrire à 1 action nouvelle de la Société (de 2 euros de valeur nominale) étant précisé que le prix d'exercice par action est basé sur le cours de bourse sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale à la date de l'exercice ;

- Ajustement des modalités d'exercice des bons de souscription d'actions de la Société émis dans le cadre du contrat de financement conclu avec la société Zigi Capital en date du 24 juin 2019 (les « **BSA ZC** »), de sorte qu'à compter du 7 juillet 2020, 2.000 BSA ZC donneront droit de souscrire à 1 action nouvelle de la Société (de 2 euros de valeur nominale) étant précisé que le prix d'exercice par action est basé sur le cours de bourse sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale à la date de l'exercice ;
- Ajustement des modalités d'exercice des bons de souscription d'actions de la Société émis dans le cadre du contrat de financement conclu avec le fonds Bracknor Fund LTD en date du 21 juillet 2016 (les « **BSA Bracknor** »), de sorte qu'à compter du 7 juillet 2020, 2.000 BSA Bracknor donneront droit de souscrire à 1 action nouvelle de la Société (de 2 euros de valeur nominale) à un prix unitaire par action égal à 2.000 fois le prix initial par action.;
- Ajustement du nombre d'actions pouvant être obtenues sur exercice des bons de souscription d'actions remboursables émis en date du 31 octobre 2017 (les « **BSAR** ») de sorte qu'à compter du 7 juillet 2020, 8.000 BSAR donneront droit de souscrire à 1 action nouvelle de la Société (de 2 euros de valeur nominale) à un prix unitaire par action égal à 2.000 fois le prix initial par action.;
- Ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions en date du 8 juin 2016 (les « **AGA** »), de sorte qu'à compter du 7 juillet 2020, 2.000 AGA donneront droit à 1 action attribuée gratuitement nouvelle de la Société (de 2 euros de valeur nominale).

Il est précisé pour les titulaires de BSA Bracknor, et/ou BSA ZC, et/ou BSA émis sur l'exercice de BEOCABSA EHGOS, que lorsque le nombre d'actions ainsi calculées ne sera pas un nombre entier, chaque titulaire pourra demander que lui soit attribué :

- soit le nombre entier d'actions le plus proche immédiatement inférieur à celui auquel le titulaire a droit, auquel cas il recevra un paiement égal à la valeur de ce rompu calculée sur la base du cours de clôture de l'action à la date d'exercice des bons ;
- soit le nombre entier d'actions le plus proche immédiatement supérieur à celui auquel le titulaire a droit, auquel cas il devra payer un montant égal à la valeur de ce rompu calculée sur la base du cours de clôture de l'action à la date d'exercice des bons.

Conformément aux dispositions de l'article R. 228-92 du Code de commerce, la présente information a fait l'objet d'un avis publié au Bulletin des annonces légales obligatoires le 6 juillet 2020.

Principaux risques associés à Europlasma

Les facteurs de risques propres à la Société et à son groupe, ainsi qu'à ses activités sont décrits au chapitre 2 du Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « [information règlementée](#) ».

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte

environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr